

Politique linguistique

vendredi 24 mars 2017, par eco_ge.com

Les cours sont dispensés en français pour les quatre BTS.

En BTS AM, deux langues vivantes obligatoires parmi anglais, espagnol, italien, allemand : 3 H semaine chacune et un enseignement professionnel plurilingue en co animation (professeurs d'enseignement professionnel / LV) : 2 h semaine.

En BTS AG PME-PMI, une langue vivante obligatoire (anglais) : 4 H/semaine. En option (espagnol, italien ou allemand) : 2 h /semaine.

En BTS CG et SP3S : Anglais obligatoire (2 h semaine), 2ème langue facultative.

Pour préparer la mobilité sortante :

- Un répertoire lexical est mis en place, dans les langues utilisées par les élèves, afin d'aider les étudiants à réussir leur mobilité.

- Les étudiants issus de bac professionnel (soit 40% de l'effectif étudiant) bénéficient de cours de soutien en langue vivante dans le cadre du continuum BAC PRO/BTS.

- Les enseignants de langues vivantes gèreront les inscriptions des étudiants sur la plateforme OLS, encourageront et mobiliseront les étudiants dans leur utilisation. Des assistants en langues, régulièrement accueillis dans l'établissement, renforcent l'aide à la mobilité.

Pour préparer la mobilité entrante :

Les professeurs de langues vivantes (anglais - espagnol - allemand - italien) pourront dispenser un soutien aux étudiants entrants selon les besoins. Lors des mobilités de stage, il sera possible de mettre en place des cours de français au lycée en dehors des heures du stage en entreprise.

Dans le cadre de mobilité étude, l'unité Culture générale et Expression pourra être aménagée à des fins de renforcer les apprentissages linguistiques.